

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19917

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

Après l'alinéa 75, insérer l'alinéa suivant :

« 15° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 357-4, les mots : « L. 351-15 et L. 351-16 » sont remplacés par les mots : « L. 161-22-1-5 à L. 161-22-1-8 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.